INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

POUR UNE CARRIÈRE LINÉAIRE

FO DGFIP

e grade d'inspecteur divisionnaire (IDiv) est **aty- pique à plus d'un titre** : il n'a pas d'équivalent
dans le protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » et se distingue par ses **deux niveaux** : classe normale et hors classe.

UN GRADE DONT LA GESTION CONCENTRE TOUTES LES INIQUITÉS EN CATÉGORIE A

La Direction générale invite désormais ses agents à faire des mobilités dans d'autres administrations afin de construire des parcours professionnels variés. C'est là où le bât blesse pour les IDiv qui veulent fuir la dégradation inexorable de leur doctrine d'emploi en cherchant un salut sous d'autres cieux administratifs.

Le statut des cades A de la DGFiP distingue hiérarchiquement le grade d'inspecteur principal (IP) de celui d'IDiv. Le grade d'IP a l'avantage d'avoir son équivalent dans le référentiel PPCR, celui d'attaché principal : mêmes indices de départ et d'arrivée, même cadence d'avancement entre les échelons.

UN PARCOURS QUI S'APPARENTE À CELUI D'UN COMBATTANT

Avec un taux de sélectivité qui a dévissé de près de 10 points en 5 ans, les heureux promus IDiv doivent désormais décrocher la première affectation, et donc le grade, dans le cadre des postes au choix. Les plus vaniteux diront qu'ils disposent de 3 ans pour se « vendre ». F.O.-DGFiP rappelle que sur la période précitée c'est presque 300 emplois d'IDiv de classe normale qui au-

ront purement et simplement été **supprimés**. Soit, quasiment l'équivalent d'une promotion.

Les **suppressions d'emplois** depuis 2020 sur la **hors classe** sont encore plus importantes avec **plus de 400 postes rayés de la carte**. Autant dire, que l'accès à la hors classe s'avère laborieux avec en prime, dans la majorité des cas, une mobilité imposée.

Rappelons que **cet obstacle** de parcours **n'existe pas au sein de la Fonction publique de l'État** pour les attachés principaux et donc les inspecteurs principaux des Finances publiques.

F.O.-DGFIP a dénoncé encore récemment à la Cheffe du Service des ressources humaines cet **anachronisme injustifié** à une époque où la très grande majorité des lDiv sont désormais affectés sur des emplois administratifs. Il faut reconnaître que l'emploi de comptable s'estompe pour les lDiv post-NRP et avec elle la raison d'être des deux niveaux du grade d'IdiV.

En réponse, et à court d'arguments, elle a répondu que tout ce qui peut générer de la mobilité est une bonne chose, point barre!

DIRE UNE CHOSE MAIS FAIRE L'INVERSE

F.O.-DGFIP constate que les temps semblent être en train de changer sur ces mobilités en cours de carrière afin d'accéder à la hors classe.

La filière expertise des lDiv reste encore très minoritaire au regard de la population totale du grade mais elle progresse chaque année. C'est ainsi que 39 lDiv experts ont été sélectionnés en 2021 et, qu'au titre de 2024, 65 cadres ont été retenus.

Manifestement, cette filière dont les effectifs ont le vent en poupe, n'est **pas astreinte à une mobilité** lors de l'accès à la hors classe.

Les BOFiP RH sont là pour le prouver, la plupart de ces promotions se font sur le même périmètre fonctionnel et géographique avec des objectifs étoffés.

Pour **F.O.-DGFiP**, ces promotions sur place (PSP) sont légitimes au regard des spécialités qui sont parfois l'apanage d'un unique poste dans le réseau.

DEUX POIDS, DEUX MESURES C'EST NON!

F.O.-DGFIP ne cessera de revendiquer la **linéarité de carrière** pour les IDiv, indépendamment des filières « encadrement » ou « expertise ». Cette revendication est d'autant plus légitime lorsque ces emplois sont implantés dans la même sphère administrative.

Nous dénonçons fermement l'argumentaire qui consiste à vouloir **détourner la mobilité de sa finalité** pour en user et en abuser en en la considérant comme un **outil managérial à la discrétion des directeurs**.

F.O.-DGFIP dénonce cette usurpation de finalité et rappelle que la mobilité est, soit un choix, soit une obligation imposée par l'évolution des structures avec un champ réglementaire qui vient encadrer les conséquences de cette dernière.

ÉCRIRE, C'EST AVOUER

Nous n'allons pas vous mentir, ce n'était pas Noël avant l'heure, mais le Journal officiel est venu apporter encore un peu plus d'eau à notre moulin.

Sans le vouloir, la Direction générale assoit notre revendication à l'occasion de la publication de l'arrêté du 15 décembre 2023 qui liste les emplois ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité à la DGFiP.

Ô surprise, certains postes proposés dans ce texte et qui visent les IDiv – filière encadrement sont ouverts aussi bien à la classe normale, qu'à la hors classe ... et en bonus aux IP!

A **F.O.-DGFiP**, nous avons parfois l'esprit retors. Au cas d'espèce, nous nous interrogeons sur le sort qui sera réservé aux IDiv de classe normale qui, au cours des 5 ans nécessaires pour percevoir la totalité de la prime de 10 000 euros, devront faire un choix entre cette prime et l'accès la hors classe. La mobilité imposée à cette occasion ne permettrait alors plus de bénéficier de la totalité du « jackpot ».

S'il devait y avoir une cohérence dans ce dispositif, en évitant de chercher à comprendre pourquoi un poste est éligible et pas un autre, ça serait de promouvoir le cadre concerné à la hors classe sur son poste.

Au cas d'espèce, cette démarche s'impose puisque la fiche de poste est ouverte aussi bien à un IDiv de classe normale, qu'à un IDiv hors classe!

Dans l'immédiat, F.O.-DGFiP exige donc que les TA-GERFIP ne distinguent plus les deux niveaux du grade d'IDiV. Mieux que ça, nous réclamons purement et simplement la fin de ce jeu de dupes aux dépens des IDiv.

A une époque où la DGFiP cherche à simplifier ses processus, à organiser des parcours professionnels attractifs et à répondre aux attentes des cadres, le moment de mettre en place sans plus attendre la linéarité de la carrière d'IDiv.

Quant au fait que des postes soient proposés indépendamment aux IDiv et aux IP, c'est un sujet qui interpelle fortement F.O.-DGFiP. Derrière cette affichage, il y a des doctrines d'emploi attachées à des grades qui volent en éclats pour devenir communes!

On n'amalgame pas quand ça arrange pour distinguer quand ça dérange!



C'EST / OUS POUR / OUS QU'ON SE BAT!